



# ABSENCES POUR CONGÉS Règlement intérieur MULTI- ACCUEIL

### CONFORMEMENT AU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT :

La famille doit aviser la structure de ses absences pour les congés prévus au contrat d'accueil :

- période scolaire : 2 semaines avant le 1<sup>er</sup> jour d'absence
- période vacances scolaires : 6 semaines avant le 1<sup>er</sup> jour d'absence
- période d'été du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre : impérativement avant le 1<sup>er</sup> mars.

NOM : .....

PRÉNOM : .....

Sera absent pour congés :

Nombre de jours de congés :

*Attention compter les jours de garde initialement prévus au contrat*

Du ---- / ---- / ---- au ---- / ---- / ---- inclus

Du ---- / ---- / ---- au ---- / ---- / ---- inclus

Du ---- / ---- / ---- au ---- / ---- / ---- inclus

Du ---- / ---- / ---- au ---- / ---- / ---- inclus

Le : ----- / ----- / -----

Signature :

Remis par les parents le : ----- / ----- / -----